

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 23 juin 2022.**

Le vingt-trois juin deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-sept juin deux mille vingt-deux s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFENKO, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire. Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, M. Laurent BOULA (arrivé à 20h42, absent délibération n°1, 2 et 3), M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Amandine MARTINEZ (arrivée à 20h15, absente délibération n°1), Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Virginie THERIZOLS, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Danièle DUBREIL	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Claude MATHON
M. Olivier MEDROS	à	Mme Laurence TEREFENKO
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	Mme Christine ROBERT
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Jennifer BALLAND
M. Daniel HEQUET	à	Mme Nicole SIEPI

**ABSENT :**

M. Nassim KERBACHI  
M. Guillaume GINGUENE  
M. Sylvain LANDEMAINE

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Laurence TEREFENKO

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**125.06.2022 SPORTS / PATRIMOINE**

**DENOMINATION DU DOJO MUNICIPAL – RUE DE CHARS A OSNY**

---

**Résumé :**

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil municipal.

La présente délibération a pour but de dénommer le bâtiment du DOJO municipal, équipement sportif, sis rue de Chars à Osny.

**Enjeux et objectifs :**

Conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales dans son alinéa premier « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

**Présentation du projet :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avis du bureau municipal, il est proposé au Conseil municipal de baptiser ce DOJO du nom de Monsieur Jean-Pierre Rolando, ancien directeur de l'école Pergaud et fondateur du Club de Judo en 1965, récemment décédé. Cette proposition a préalablement recueilli l'avis favorable de sa famille.

**Impact financier :**

Aucun impact financier.

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 alinéa 1,

**Considérant** que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 13 juin 2022.

**Considérant** que la dénomination doit être conforme à l'intérêt public local et doit respecter le principe de neutralité du service public,

**Considérant** l'intérêt communal que présente la dénomination des bâtiments publics,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**DECIDE : A L'UNANIMITE**

**Article 1 :**

De dénommer le bâtiment du DOJO municipal sis rue de Chars à Osny : le DOJO Jean-Pierre Rolando.

**Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Fait et délibéré à OSNY, le 23 juin 2022  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,**



**Le Maire**

**Jean-Michel LEVESQUE**